

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES PERSONNES MORALES
AYANT POUR OBJET DE TRANSFÉRER GRATUITEMENT À LEURS MEMBRES
LA JOUISSANCE D'UN BIEN MEUBLE OU IMMEUBLE

EXERCICE OUVERT LE _____ ET CLOS LE _____

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
Tél. :	
<p>La présente déclaration est établie en un seul exemplaire. Elle doit être déposée par les personnes morales ayant pour objet de transférer gratuitement à leurs membres la jouissance d'un bien meuble ou immeuble qui bénéficient des exonérations prévues par les articles 239 <i>octies</i> (exonération d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu à raison de l'avantage en nature) et 261 A (exonération de TVA) du code général des impôts. Elle est jointe à la déclaration de résultat n° 2065.</p>	
<p>NOTICE</p> <p>Les dépenses communes effectuées par la société pour assurer la gestion, la conservation et l'entretien des biens et pour fournir aux associés les services indispensables à l'utilisation de ces biens sont ventilées au verso, en utilisant un cadre par associé. Elles ne comprennent pas les dépenses effectuées pour rendre d'autres services aux associés ainsi que celles relatives à des services rendus à des tiers.</p> <p>Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - colonne 1 : nombre de parts ou actions détenues par associé ; - colonne 3 : nature précise du bien et période au cours de laquelle l'associé en a eu la jouissance ; pour les locaux, leur situation (adresse de l'immeuble, escalier, étage, porte) ; - colonne 4 : dépenses d'entretien et de réparation, primes d'assurance... - colonne 5 : honoraires et rémunérations d'intermédiaires, frais d'actes et de contentieux, frais de gérance... - colonne 6 : impôts locaux, qui ne sont pas à la charge de l'occupant, taxe sur les salaires... - colonne 7 : notamment rémunération de concierge, charges sociales incluses... - colonne 8 : intérêts des dettes contractées pour l'acquisition, la construction, la réparation du bien. 	
	<p>A _____, le _____</p> <p>Signature,</p> <p>Nom et qualité du signataire</p>

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

Avant de remplir ce cadre veuillez consulter les indications données au recto. Les montants seront arrondis à l'euro le plus proche.

Nombre de parts ou actions	NOM, PRÉNOMS ADRESSE DU DOMICILE DE L'ASSOCIÉ	DÉSIGNATION DU BIEN ATTRIBUÉ EN JOUISSANCE	Indication pour chaque associé de la part des dépenses communes lui incombant en raison de l'utilisation du bien (cf. notice au recto)							Montant des loyers encaissés pour le compte des associés
			Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes et versements assimilés	Charges de personnel	Charges financières	Charges diverses	Total	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
REPORTS ÉVENTUELS.....										
← TOTAL PAR COLONNE →										

Si le nombre de lignes est insuffisant joindre une annexe complémentaire à ce cadre et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.